



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 18 juin 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, VAILLAT Fanny, MORENO Manuel, AGARD Yvette, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

Administrateurs ayant donné pouvoir : LAFOND Emilie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : JEAN Nathalie, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, PELLEGRIN Danièle

Délibération N° 25/14-

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET - AGENT POLYVALENT

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Président expose que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de correspondre au plus près aux besoins du service de la Résidence Autonomie l'Oustaou, le CCAS de la Roque d'Anthéron souhaite créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 28h pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 1^{er} Juillet 2025.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 80%.

Le poste initialement créé à 100% sera supprimé lors de la prochaine séance du CCAS, cette suppression nécessitant l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) de la filière technique à 80% à compter du 1^{er} Juillet 2025.

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs permanents du CCAS,

DIT que les crédits seront repris au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

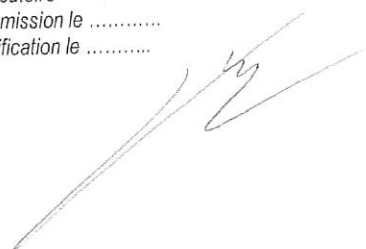
Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com